



Genève, le 18 juin 2013

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département des finances

Nouvelles prestations pour les impôts :

Votre correspondance et vos paiements en ligne

Dans le cadre du développement de l'administration en ligne à l'État de Genève, les contribuables peuvent désormais recevoir leur correspondance fiscale en ligne, ainsi que payer leur facture d'impôts via internet.

Dès à présent, les contribuables qui s'inscrivent à l'administration en ligne (AeL) peuvent recevoir leur bordereau définitif (la facture d'impôt) et ses annexes par courrier électronique, plutôt que sous forme imprimée transmise par courrier postal. Les avantages sont nombreux : rapidité, efficacité, économie de papier, archivage électronique des pièces.

S'agissant des personnes qui sont imposées à la source, la nouvelle prestation leur offre une importante simplification, puisqu'elle permet d'éviter la transmission des documents sous forme imprimée via leur employeur.

En complément à cette nouvelle prestation, les contribuables peuvent également payer en ligne le montant de leur facture d'impôts. En cas de solde en leur faveur, ils obtiendront le remboursement direct du montant sur leur compte.

Partenariat avec La Poste Suisse

Les nouvelles prestations sont accessibles, gratuitement et en toute sécurité, aux 260'000 contribuables genevois imposés au barème ordinaire et aux 150'000 contribuables imposés à la source, moyennant une inscription à l'AeL (*voir ci-après*). Elles sont le fruit d'un partenariat entre l'État de Genève et La Poste Suisse, via la solution *IncaMail* offerte par cette dernière.

IncaMail est un service simple d'utilisation, reconnu par le Département fédéral des finances comme plate-forme de distribution pour l'envoi sécurisé de documents électroniques.

Le processus est à la fois simple et sûr. Le contribuable reçoit un courrier électronique sécurisé de l'administration fiscale, qui lui permet d'accéder ensuite au portail d'authentification de La Poste. Après avoir introduit ses coordonnées AeL, il reçoit un code secret par SMS, qui lui permet d'accéder à ses documents fiscaux et de les sauvegarder.

Le contribuable peut ensuite payer directement le solde de son bordereau. L'administration fiscale transmet une facture à son établissement bancaire. Il ne reste plus qu'à libérer la facture via le compte d'*e-banking*, sans nécessité de ressaisir les codes de la facture.

Riche bouquet de prestations fiscales en ligne

Ces nouveautés viennent compléter une offre déjà fournie de prestations fiscales en ligne. S'agissant des particuliers, les prestations disponibles sont les suivantes :

- demander un délai pour le retour de la déclaration fiscale
- remplir et envoyer sa déclaration en ligne
- demander un délai pour le paiement
- modifier ses acomptes
- accéder à son compte fiscal en ligne

La description détaillée de l'ensemble des prestations fiscales en ligne pour les particuliers et pour les entreprises figure à l'adresse internet :

www.ge.ch/impots/e-administration

Toujours plus de demandes

Environ 17'000 utilisateurs sont d'ores et déjà inscrits à l'AeL. Concernant les prestations du domaine des impôts, 147'000 requêtes diverses ont été adressées en 2012 via internet, contre 101'000 en 2011 et 64'000 en 2010.

Inscription à l'AeL

L'administration en ligne (AeL) permet d'accéder à diverses prestations publiques, en plus de celles qui concernent les impôts. Pour bénéficier de l'ensemble des services en ligne sécurisés de l'administration, une inscription préalable est nécessaire. Les explications relatives à l'inscription et la description des prestations disponibles figurent à l'adresse :

www.ge.ch/ael

Pour toute information complémentaire:

M. Roland Godel, secrétaire général adjoint responsable de la communication, DF, ☎ 022 327 98 07.